

Robespierre, faisant la guerre à l'Église chrétienne, n'ont été que des révoltés. Une pensée de révolte les a guidés ; les procédés de la révolte ont été à leur usage. L'Église n'est pas une étrangère qu'on a le droit d'écarter, c'est une souveraine que l'on ne combat pas sans être coupable de lèse-majesté ; la prédication chrétienne n'est pas une invasion qu'on repousse, c'est une royauté qu'on veut briser : pour la briser, on emploie la violence, le tumulte, le désordre ; au siècle d'aujourd'hui, les libelles ; au siècle d'alors, les émeutes.

Ainsi abrité, au moins par l'indifférence du pouvoir, le christianisme tenait plus ou moins de place au monde ; mais il y vivait libre et au grand jour. On se croyait légalement en droit d'être chrétien et d'être apôtre. Malgré les persécutions séditionnelles et les manœuvres clandestines des Juifs, malgré les agitations de la populace païenne, les apôtres du Christ agissaient, non comme des conjurés, mais comme des prédicateurs, non comme des proscrits, mais comme des hommes libres. Le christianisme se développait ouvertement et publiquement. Il avait été prêché dès le premier jour à Jérusalem devant des centaines de milliers d'hommes que la Providence avait amenés là tout exprès des extrémités du monde ; il l'avait été au bout de trois ans à Antioche ¹, au bout de neuf ans à

1. Act., XI, 25,

Rome ¹, au bout de seize ans à Cyrène ², de dix-huit ans à Athènes ³, de dix-neuf ans à Corinthe ⁴, de vingt et un ans à Éphèse, où toute l'Asie, Juifs et Gentils, entendit pendant deux ans la parole de saint Paul ⁵ ; il était arrivé au bout de vingt-sept ans à Alexandrie, au sein de laquelle l'évangéliste saint Marc avait établi un grand nombre d'églises ⁶. La foi chrétienne avait ainsi parcouru toutes les grandes cités de l'empire. Elle ne s'était cachée nulle part. Ce n'est pas dans le secret des maisons qu'elle avait enseigné le Dieu inconnu ; selon l'ordre du Maître, ce qui lui avait été dit à l'oreille, elle l'avait prêché sur les toits. Les apôtres arrivaient dans une ville, ils entraient le jour du sabbat dans la synagogue juive, ils expliquaient les Écritures comme tout docteur avait droit de le faire ⁷ ; ils y parlaient quelquefois deux, trois, plusieurs sabbats de suite, pendant des mois entiers ⁸. Là où on les avait

1. Eusèb. *H. E.*, 11, 13-15, 21. *Cypr. Ep.* 56. Irénée, III. Théodoret, II, 27.

2. La prédication de saint Marc dans la Cyrénaïque ou la Pentapole est de l'an 49, selon Eutyque ; la chronique de saint Jérôme la met en l'an 40, celle d'Eusèbe en 43.

3. Act., XVII, 34.

4. Voyez *Thessal.*, XVII, 11.

5. Act., XVIII, XIX, 10.

6. Eusèb., II, 16. — La prédication de saint Marc à Alexandrie daterait de la septième année de Néron (octobre 60 à octobre 61). *Chronic. orient.* Voyez Eusèbe, Épiphane, saint Jérôme, etc....

7. Saint Paul à Salamine, Act., XIII, 5 ; à Icone, XIV, 4 ; à Philippiques, XVI, 13 ; à Éphèse, XVIII, 19. — Apollo à Éphèse, XVIII, 22.

8. Saint Paul à Antioche de Pisidie prêcha deux samedis de suite, Act., XIII, 14, 42, 44 ; trois à Thessalonique, XVII, 1, 22 ;

repoussés de la synagogue, ils n'avaient pas craint d'aborder les lieux d'assemblées païennes, le Forum, l'Agora, la Basilique, le théâtre à Éphèse, l'aréopage à Athènes. Ils avaient ainsi prêché à la face des temples et des idoles le paradoxe du Dieu crucifié¹. Nulle part, soit en public, soit dans les maisons, ils n'avaient rien refusé au monde de ce qui pouvait servir à lui annoncer la vérité².

Combien de temps cette liberté, cette tolérance, pouvait-elle durer ? Eût-il été possible que le christianisme et l'empire romain vécussent longtemps à côté l'un de l'autre sans se faire la guerre ? Rome, avec son sens pratique des choses, était-elle appelée à comprendre que cette doctrine nouvelle n'ébranlait pas son empire ? que ces hommes purs, irréprochables, admirablement dévoués à toute espèce de bien, ne pouvaient être, quoi qu'on lui dit, des citoyens dangereux ; que la misérable religion des idoles, déjà honnie par tant de philosophes et secrètement méprisée par bien des politiques, ne valait pas la peine qu'on versât du sang pour la défendre ? N'y avait-il pas une certaine affinité entre l'esprit d'égalité et de modération chrétienne, d'un côté, et, de l'autre, la monarchie

pendant plusieurs semaines à Corinthe, XVIII, 4 ; à Éphèse, trois mois, XIX, 8.

1. Ainsi à Lystres, Act., XIV, 7 et suiv. — à Athènes, XVII, 17.

2. *Quomodo nihil subtraxerim utilium, quominus annuntiarer vobis, et docerem vos publicè, et per domos*, dit saint Paul aux anciens d'Éphèse, Act., XX, 20.

démocratique, modérée, modeste, telle qu'Auguste l'avait conçue, telle que Tibère et Néron n'en avaient pas tout à fait anéanti la tradition, cette monarchie qui n'était pas une royauté, qui ne défiait personne, qui n'était que le pouvoir, immense, mais modéré dans ses allures, d'un premier citoyen sur ses concitoyens ? Eût-on pu voir, est-il possible d'imaginer Rome, par sa tolérance envers le christianisme, devenant peu à peu chrétienne, et l'empire d'Auguste, sans avoir eu le temps de se dépraver par la persécution et la tyrannie, devenant insensiblement et sans lutte l'empire de Constantin ?

Ou, au contraire, l'opposition était-elle absolue, l'incompatibilité complète, l'antagonisme inconciliable ? L'immoralité de l'empire et du prince devait-elle nécessairement résister par la violence à la moralité de l'Église et ne se rendre qu'après avoir versé le sang ? La divinité des Césars, admise dans les mœurs, sinon dans les lois, était-elle faite pour ne plier jamais volontairement devant la divinité du Christ ? Cette tolérance romaine qui souffrait tous les dieux pouvait-elle souffrir longtemps le vrai Dieu ? Là où toutes les mythologies s'épanouissaient à l'aise, comme n'étant que des traductions d'une même idée, diverses à l'usage des diverses nations, était-il possible qu'une place demeurât pour la seule, la vraie, l'universelle, l'éternelle théologie ? Là où le judaïsme avait été toléré, mais toléré comme religion nationale, circon-

scrite par la force des choses dans la sphère d'un seul peuple, était-il possible que le judaïsme agrandi, élargi, dégagé de son enveloppe et de ses observances nationales, ayant pour son centre Rome au lieu de Jérusalem, pour son domaine le monde au lieu de la Judée; que le judaïsme, ainsi réformé et propre à devenir la religion du genre humain, fût longtemps toléré par le pouvoir qui avait la prétention d'être le seul chef du genre humain ?

C'est ce que ne pensait pas la multitude juive et païenne qui poussait à la persécution, soutenant que le Christ et César, l'Église et Rome, ne pouvaient vivre ensemble. « Si tu renvoies cet homme, disaient les Juifs à Pilate, tu n'es pas ami de César ¹. » — « Nous sommes Romains, disent à leur tour les habitants de Philippies en face de saint Paul; ceux-là sont Juifs et veulent nous enseigner une coutume qu'il ne nous est permis ni d'accepter ni de pratiquer ². » — « Ces hommes troublent notre ville, crie-t-on à Thessalonique; ils agissent contre les décrets de César, ils proclament un autre roi, Jésus ³. » En tout cas, quand le pouvoir n'eût pas été persuadé par les clameurs de la multitude, n'eût-il pas été effrayé par ses menaces? Quand il n'eût pas été poussé à la persécution par ses principes ou ses intérêts, était-il en lui de résister

1. Joan., XIX, 12.

2. Act., XVI, 20-21.

3. *Ibid.*, XVII, 6-7.

longtemps aux provocations insidieuses des Juifs, au fanatisme de la populace païenne, aux incitations des prêtres, aux dénonciations des philosophes? Était-il en lui d'être en face de la multitude agitée et menaçante, plus ferme que Pilate, et de faire longtemps pour l'Église, de la politique une sûre défense, de la loi un abri durable ?

Quoi qu'il en soit de ces questions, nous savons à quelle époque et de quelle manière le pouvoir romain sortit de son impartialité ou de son indifférence. Il est clair que ce ne fut pas une décision de la politique; ce fut un expédient de la peur. L'acte de Néron fut comme l'acte de Pilate, une concession lâche et intéressée aux passions populaires.

A cette époque, la communauté chrétienne était nombreuse à Rome (*multitudo ingens*, dit Tacite) ¹. Il y avait des chrétiens dans les grandes maisons de Rome, témoin Pomponia Grécina; il y en avait dans le palais de César ². Le peuple les connaissait, il les distinguait des Juifs, il les appelait par leur nom de chrétiens (*vulgus Christianos vocat*); il les détestait à cause de leur isolement, à cause de leur association, à cause de leur unité, à cause de leurs vertus; et, parce qu'il les détestait, il inventait contre eux mille accusations infâmes et calomnieuses, qui les

1. *Annal.*, XV, 43.

2. III Philip., 22.

lui faisaient détester plus encore (*propter flagitia invisos*)¹.

Aussi, lorsque vint le moment où l'incendie de Rome menaça Néron d'une dangereuse impopularité, celui-ci fut-il heureux de pouvoir détourner la colère du peuple sur ces hommes que le peuple détestait. Les empereurs, en général, avaient une grande crainte de leur peuple ; ce pouvoir, si insolent et si despotique, était cependant peu armé et reculait facilement devant les multitudes. Néron, de plus, qui montait sur le théâtre et s'enivrait d'applaudissements, Néron, histrion perpétuel, avait besoin du peuple presque autant qu'il en avait peur. Sa récente impopularité lui pesait ; il fut heureux de trouver un bouc émissaire sur lequel il pût la jeter. Il déclara les chrétiens coupables de l'incendie, et porta le premier un arrêt de proscription contre le christianisme.

Ce jour-là donc le pouvoir sortit de cette neutralité tolérante ou au moins indifférente qu'avaient pratiquée Tibère et Claude. La rancune des Juifs, la colère du peuple païen, la jalousie des prêtres, le dédain des philosophes, l'inquiétude des heureux du siècle eurent satisfaction. Le pouvoir fit du christianisme, libre et vivant publiquement jusque-là, une religion illégale et latente. « Il ne vous est pas permis d'être », dit-on

1. Genus hominum superstitionis novæ et maleficæ. Sueton., *in Neron.*, 16. — Exitiabilis superstitio... Odio generis humani... sontes et novissima exempla meritos. Tac., *loc. cit.*

désormais aux chrétiens¹. Néron ajouta aux haines populaires une sanction légale. Soit, comme le disent les Pères de l'Église, par un édit formel, soit par l'exemple qu'il donnait dans les jardins du Vatican, il fonda le droit public de la persécution ; il la fit entrer dans la législation de l'empire comme un principe constitutionnel, et ce principe, sévèrement gardé par le fanatisme des multitudes, devint sacré pour les empereurs. Sous les princes les plus modérés et les plus sages, il y eut des trêves plutôt que la paix ; la persécution fut suspendue, jamais abolie ; le christianisme amnistié, non autorisé. C'est ainsi qu'en un jour d'embaras, sans délibération sérieuse, sans une vue plus haute, Néron commença ce duel de trois siècles entre l'empire païen et l'Église, où l'empire devait périr à force de tuer, l'Église triompher à force de souffrir².

Tacite est ici notre témoin, il ne saurait être trop souvent cité :

1. Non licet esse vos. Tertullien.

2. Hoc initio in christianos sæviri cœptum. Post etiam datis legibus religio vetabatur palamque edictis propositis christianum esse non licebat. Sulpic. Sev., *Hist. sacr.*, II, 41. — Selon saint Meliton, évêque de Sardes, au temps de Marc-Aurèle, « Néron et Domitien, seuls parmi les empereurs, ont prétendu vouer le christianisme à la persécution et au mépris, et de leur tentative insensée sont venues les accusations populaires contre les chrétiens. » Apud Euseb., *H. E.*, IV, 25. — Nero... primus omnium persecutus est Dei servos. Lactant., *de Morte persecut.*, 2. — Leges istæ quas Trajanus ex parte frustratus est... quas nullus Hadrianus... nullus Vespasianus... nullus Pius... nullus Verus impressit. Tertull., *Apolog.*, 5.

« Pour faire cesser les murmures, Néron mit en avant des accusés et soumit aux tourments les plus raffinés des hommes détestés pour leurs crimes et que le peuple appelait du nom de chrétiens. Ce nom leur vient de Christ, qui, sous l'empire de Tibère, avait été mis à mort par le procurateur Pontius Pilatus. Un moment contenue, cette pernicieuse superstition débordait de nouveau, non-seulement dans la Judée, d'où le mal était venu, mais à Rome même, où se réunissent et se perpétuent tous les crimes et toutes les turpitudes. On saisit d'abord ceux qui avouaient ; puis, sur leurs révélations, une immense multitude, convaincue beaucoup moins du crime d'incendie que de la haine que leur portait le genre humain. Et il y eut une sorte de dérision dans leur supplice : on les couvrit de peaux de bêtes pour qu'ils fussent dévorés par des chiens ; on les attacha à des croix ; on les fit périr par le feu, et, à la chute du jour, ils servirent de nocturnes flambeaux. Néron avait offert ses jardins pour ce spectacle » (les jardins du Vatican où s'élève aujourd'hui Saint - Pierre), « et, comme il donnait en ce moment les jeux du cirque ¹, on le vit, vêtu en cocher, se mêler au peuple en conduisant son char. Aussi, bien qu'il s'agit de criminels dignes

1. Probablement les jeux qui avaient lieu du 27 au 30 juillet. L'incendie avait duré du 19 au 25. La résolution de Néron aurait été ainsi immédiate. — L'Église fait la fête de ces martyrs le 24 juin.

des derniers supplices, un mouvement de pitié s'élevait dans le peuple, et il semblait qu'ils fussent immolés non au bien public, mais au caprice barbare d'un seul homme (an 64) ¹. »

Dans les annales des premiers Césars, si fécondes en sanglantes tragédies, rien de pareil ne se rencontre avant cette époque. Il y avait eu d'abominables proscriptions politiques, des actes aveugles de vengeance et de peur ; quelquefois, mais plus rarement, des tortures cruelles ajoutées au meurtre ; presque jamais des exécutions en masse. La justice impériale aimait à procéder sans bruit ; elle préférait le suicide forcé à l'exécution, le meurtre dans un cabinet au supplice sur la place publique. On avait bien vu, sous Tibère, vingt exécutions le même jour ; on avait vu, peu d'années auparavant, quatre cents esclaves, suspects d'avoir tué ou laissé tuer leur maître, conduits ensemble au supplice ; et la pensée d'un tel massacre avait ému de pitié et poussé presque à la révolte le peuple romain. Mais, même après ces rares exemples, c'était un spectacle nouveau qui, ce jour-là, excitait une fois de plus la stérile compassion du peuple de Rome. Non-seulement le nombre des suppliciés était extraordinaire : mais ce luxe de tortures infligées à un aussi grand nombre d'hommes, cette solennité du châtement et cet étalage de cruauté, cette ironie ajoutée aux tourments,

1. *Annal.*, XV, 43.

cet air de fête donné au supplice, ces hommes transformés en bêtes fauves pour la chasse, en flambeaux pour l'illumination de la nuit; tout cela était quelque chose d'inouï, même pour le peuple qui avait vécu sous Tibère, sous Caligula, sous Messaline, sous Agrippine et sous Néron. C'est qu'il ne s'agissait pas seulement de calmer la colère du peuple en rendant plus éclatante et plus cruelle la punition des prétendus incendiaires; mais, en face d'un ennemi nouveau, le pouvoir sentait le besoin d'armes nouvelles, en face d'une résistance inouïe comme celle de la conscience, il cherchait des supplices inouïs; il tourmentait d'autant plus les corps qu'il avait affaire aux âmes, et que les âmes lui échappaient. Contre un rival qui lui disputait le monde, il voulait une plus solennelle vengeance pour effrayer le monde.

Il resta de cette sanglante fête un profond souvenir. Environ trente ans après, les poètes idolâtres, rappelant le règne de Néron et de ses favoris, peignaient cette « tunique douloureuse¹, faite de résine, de cire et de papyrus, dans laquelle Néron, en son jour de fête, enfermait les hommes coupables de sacrilège » (accusation vulgaire contre les chrétiens); ce « pal qui traverse le gosier et vient placer sa pointe sous leur menton, leur gorge d'où la fumée s'exhale, leurs membres qui flamboient, et le long sillon de sang qui

1. *Tunica præsentè molestâ*. Martial, X, et surtout Juvénal et son scholiaste, I, 155; VIII, 235.

bouillonne à travers l'arène. » Un autre homme, peut-être témoin oculaire de ces atrocités, du moins contemporain et parfaitement instruit, Sénèque, qui, à cette époque, tombait déjà dans la disgrâce de Néron; qui, peu après l'incendie et les cruautés qui le suivirent, commença à s'éloigner de la cour et prévit sa fin prochaine; Sénèque semble plus d'une fois avoir écrit sous l'empire de ce dernier et abominable souvenir des jardins du Vatican¹.

Ce jour-là donc, les martyrologes de l'Église, ou-

1. « La puissance des tyrans, dit-il, marche ayant auprès d'elle le fer et le feu, les chaînes, les bêtes féroces qu'elle est prête à lancer sur des entrailles humaines. Songe ici à la prison, aux chevalets, aux crocs de fer, au pal qui traverse le corps de l'homme et ressort par sa bouche, aux chars qui en s'éloignant déchirent en morceaux les membres écartelés, à cette tunique tissée et frottée de matières inflammables, à toutes les autres inventions de la cruauté. » Ep. 14.

« Rappelle-toi celui... qui ne cessa pas de rire, pendant que les tortureurs, irrités par sa sérénité même, essayaient contre lui tous les supplices... Quelque chose que tu souffres..., plus cruelle est la flamme approchée de nos membres, le chevalet, les lames de fer et le glaive qui, frappant sur des plaies déjà ouvertes, les rend plus vives et plus profondes. Il y a pourtant quelqu'un qui a souffert tout cela et n'a pas poussé un gémissement; c'est trop peu dire, il n'a pas demandé de répit; c'est trop peu dire, il n'a pas même répondu à ses bourreaux; c'est trop peu dire encore, il a ri et de bon cœur. » Ep. 78.

« Quoi donc! si le fer est suspendu sur le cou d'un homme courageux; si l'on ouvre tantôt telle partie, tantôt telle autre de son corps; s'il peut voir de ses yeux ses propres entrailles; si, par intervalles, afin de mieux lui faire sentir la torture, on rouvre ses plaies à demi fermées pour en faire sortir un sang nouveau... il souffre sans doute; nulle vertu humaine ne peut nous épargner la douleur. Mais il est sans crainte; il contemple de haut ses propres souffrances. » Ep. 15.

« Cette pensée (de l'immortalité de l'âme) efface de nos âmes

verts dès le lendemain du Calvaire, et dans lesquels étaient déjà écrits les noms d'Étienne, des deux Jacques, de bien d'autres sans doute, se couvrirent d'une longue et glorieuse liste qui, commencée en ce premier siècle, aujourd'hui même, au XIX^e siècle de l'Église, s'enrichit chaque jour de quelque nom nouveau. De Rome, la persécution paraît s'être particulièrement répandue en Italie. Milan fut riche en martyrs. Nazaire, qui y était venu de Rome en prêchant la foi, y périt avec le jeune Celse, qu'il emmenait avec lui pour le préserver de la corruption du siècle¹. Gervais et Protas, son frère, les auraient, à ce qu'il semble, suivis de près². Leur père Vital, leur mère Valérie, souffrirent aussi le martyre; Vital, témoin à

tout ce qui est sordide, tout ce qui est bas, tout ce qui est cruel; elle nous enseigne que les dieux sont témoins de toutes nos actions, qu'il faut mériter leur approbation, nous préparer à l'avenir qu'ils nous destinent, nous proposer pour but l'éternité. A celui dont l'esprit a conçu l'éternité, nulle armée, nul fracas guerrier, nulle menace ne peut inspirer d'épouvante. Que peut-il craindre, celui pour qui la mort est une espérance? » Ep. 102. (Quidni non timeat qui mori sperat?)

1. Paulin., in *Vil. Ambros.* — Ennod., *carmen* 18. — Ambros., *serm.* 14. — Gaudent., *serm.* 17. — Paulin., *carm.* 24. — Ep. 12. — Surlus, in 1² sept. — *Martyrol. romanum*, 10 mai et 8 juillet. — Tillemont, *Hist. Ecc.*, t. II, p. 93.

2. Ambros., Ep. 53, 54. — Augustin, de *Civitate Dei*, XXII, 8; *Confess.*, IX, 7, de *cura pro mortuis.* — *Menæa Græcor.*, 14 octob. — *Martyrol. roman.*, 19 juin. — Tillemont, II, p. 85. Tout le monde sait que les corps de ces saints ont été retrouvés à Milan par saint Ambroise au IV^e siècle, à une époque où le peuple de Milan avait perdu la tradition de ces martyrs. Il ne faut donc pas s'étonner que l'époque de leur martyre soit douteuse. L'opinion la plus commune le place sous Néron ou Domitien; les Bollandistes (19 juin) sous Marc-Aurèle.

Ravenne du supplice du chrétien Ursicin, vit ce confesseur faiblir: il l'exhorta à haute voix et mérita de prendre place à côté de lui¹. A Pise, le nom de Paulin et de Torpès²; à Aquilée, ceux d'Hermagoras et de Fortunat³; à Taormine, celui de Pancrace⁴, inscrits dans les fastes de l'Église, sont attribués à cette première et glorieuse moisson que l'Italie et la Sicile envoyèrent au ciel⁵.

La persécution ne tarda probablement pas à gagner les provinces. Vers ce temps, à Icone, la vierge Thècle, la première martyre de son sexe, comme saint Étienne avait été le premier martyr du sien, passa par le triple supplice du feu, des lions, de la nudité, toujours protégée par la grâce de Dieu, et les lions se couchèrent à ses pieds, n'osant offenser ni sa beauté

1. *Martyr. rom. et Bolland.*, ad 31 janv. et 28 avril. — Fortunat, I, 1, *carmen* 2.

2. *Mart. rom.*, 1² juil. — Ughelius, *Italia sacra*, 17 mai.

3. Fortunat, in *Vita martyri.*, 4. — Martyrol. de saint Jérôme. — Bolland., 28 apr. — *Martyrol. roman.*, 1² juil.

4. *Martyr. roman.*, 3 avril.

5. On peut ajouter à cette liste, selon la plupart des martyrologes: sainte Perpétue, martyre à Rome (1^{er} août). — Saints Juste, Oruntius et Fortunat à Lycium (Lecce), province d'Hydrunte (Otrante), 26 août. — Saint Alexandre à Brescia (26 août). — Et les premiers évêques d'Italie, disciples, selon la tradition, de saint Pierre et de saint Barnabé: SS. Asprenas, évêque de Naples (3 août). — Priscus, de Capoue (1^{er} septembre), et Sinotus, son successeur (27 septembre). — Anatolon, de Milan (25 septembre), et Caius, son successeur (27 septembre). — Romulus, de Fésules (7 juillet). — Paulin, de Lucques (12 juillet). — Priscus, de Nucérie (9 mai). — Elatée, de Brescia (4 juin). — Ptolémée, de Nepi (24 août). On place généralement leur martyre sous Néron.

par une blessure, ni même sa pureté par un regard ¹. En Égypte, l'évangéliste saint Marc, premier évêque d'Alexandrie, fut traîné pendant deux journées attaché à une corde, couvrant le sol de son sang et de sa chair, mais consolé durant la nuit par des visions célestes ².

1. *Martyrol.*, 23 septembre. — Tertull., *de Bapt.*, 17, où il traite d'apocryphes les actes existants alors de sainte Thècle. — Méthod., *in Convivio virg.* — Augustin, *in Faust.*, XXX, 4; *de Virginit.*, 44. — Ambros., *de Virginit.*, II. *Ad virginem lapsam*, 3, 4. Ep. 34, *ad eccles. Vercellensem.* — Greg. Nyss., *in Cantic. Hom.* 14, *in vita sanctæ Macrinæ.* — Chrysost., *Hom.* 72. — Greg. Nazianz., *carmen* 4; *Orat.*, XVIII, XIX. — Theodoret, *de Vita Patrum*, 29. — Sulpic. Sever., *Dialog.*, 11, 14. — Basilic. Seleuc., *in Vit. Theclæ.* — S. Hieronym., *Viri illustr.*, 7, Ep. 22, *ad Eustoch. de virginitate.* — Epiphane, *Hær.*, LXXVIII, 16. — Tillemont, t. II, p. 65. Toutes ces autorités témoignent de la très-grande célébrité de sainte Thècle, comme vierge et martyre, pendant les premiers siècles. Au 1^{er} siècle sainte Mélanie fut surnommée Thècle (Hieronym., *in Chronico*, anno 377); sainte Macrine, étant dans le sein de sa mère, fut surnommée Thècle par un ange qui la vouait ainsi à la virginité. (Greg. Nyssen., *loc. citato.*)

2. *Martyr. rom.*, Bolland., et Bed. 25 avril. — *Martyrol.*, de saint Jérôme, 23 sept. — Le martyre de saint Marc est de l'an 68.

L'inscription suivante est rapportée dans Gruter (p. 238) et elle a été acceptée comme authentique par Alde Manuce, Baronius, Launoy, etc.... Mais son authenticité est fort contestée :

NERONI CL. CAES.
AVG. PONT. MAX.
OB PROVINCIAM LATRONIB.
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HVM. SVPER
STITION. INCVLCAE.
PVRGATAM.

Les annales ecclésiastiques d'Espagne fourniraient encore plusieurs martyrs au siècle de Néron, mais la question des origines de l'Église espagnole mériterait d'être traitée à part.

Les chrétiens voyaient donc s'accomplir les prédictions du Sauveur, et elles ne cessèrent de s'accomplir pendant trois siècles. La persécution suscitée dans les synagogues contre ceux d'entre eux qui étaient nés Juifs, leur expulsion, leur flagellation, la poursuite exercée contre eux de cités en cités, avaient été le signe qui devait précéder tous les autres. Maintenant tous les chrétiens, quelle que fût leur origine, entraient dans la lice. Pendant trois siècles, ils allaient comparaître dans les assemblées des juges, témoigner devant les magistrats et les rois. Le frère allait livrer son frère à la mort; les enfants allaient s'élever contre leurs pères et mères et les faire mourir. « Beaucoup, avait-il été dit, seront séduits, et la charité de plusieurs se refroidira ¹. » S'il y eut, en effet, des confesseurs et des martyrs, il y eut aussi des traîtres et des apostats. S'il y eut des Gamaliel pour abriter et défendre les témoins de la foi, des Joseph d'Arimathie pour ensevelir les restes des martyrs, il y eut des Judas pour les trahir, et des apostats pour renier le Christ, comme Pierre, sans se repentir comme lui.

Mais le signe des persécutions ne devait pas être le seul signe précurseur de l'orage.

1. Matth., XXIV, 11, 12.